

MISCELLANEA

A PROPOS DE L'IDENTIFICATION : — : DU JUBE DE TESSENDERLOO

Dans l'église paroissiale de Tessenderloo, en Campine Limbourgeoise, s'élève, à l'entrée du chœur, un jubé ou doxaël, qui fait l'orgueil des habitants de l'endroit et l'admiration des archéologues.

Remarquable monument d'architecture et de sculpture de l'époque ogivale tertiaire, ce jubé peut être rangé parmi les plus belles productions de ce genre en Belgique. A ce titre il n'a rien à envier à ceux de Louvain et de Walcourt, d'Arschot, de Lierre et de Dixmude.

Deux architectes, M. M. Gessler et Godelaine viennent de lui consacrer une plaquette :

Het doxaël der St. Martinuskerk te Tessenderloo. Een meesterwerk der zestiende eeuwse beeldhouwkunst, dans la revue *Kunst adelt*, janvier 1926.

Après quelques mots d'introduction sur le passé de l'église de Tessenderloo — autrefois desservie par les prémontrés de l'abbaye voisine d'Averbode — les auteurs abordent l'étude historique et descriptive du jubé en question.

Parlant de sa provenance et de sa destination première, ils souscrivent sans hésiter à l'avis de la Commission Royale des monuments qui, au cours d'une de ses séances de l'année 1862, émettait l'opinion que le jubé de Tessenderloo aurait été exécuté primitivement pour l'église abbatiale d'Averbode ¹⁾.

Plus loin, sur l'affirmation de Mgr. Kesen, jadis curé de l'endroit, les auteurs se montrent disposés à admettre comme probable l'hypothèse que le jubé serait l'œuvre d'un religieux de la même abbaye

1) O. c., p. 49. — Cette opinion a été reprise par L. Buschmann, *Het oxaal van 's Hertogenbosch* dans la revue *Onze kunst*, t. XXXIV, (1918, 2^e livraison) p. 5.

du nom de Van Poppel. La comparaison attentive du dit jubé avec un retable gothique, placé dans le refuge de l'abbaye à Diest, aurait révélé des ressemblances tellement frappantes entre les deux monuments qu'on serait en droit d'attribuer ces œuvres au même artiste, en l'occurrence à Van Poppel, moine d'Averbode, auteur du retable ²⁾.

Une tradition constante à Tessenderloo, et dont le curé Kesen s'est fait lui aussi l'écho, veut que, placée primitivement à Averbode, la tribune de Van Poppel aurait été vendue à l'église de Baelen, d'où elle aurait passé plus tard à celle de Tessenderloo ³⁾.

En résumé, l'enquête des deux architectes considère comme acquis les faits suivants :

1° Le jubé qui se trouve actuellement à Tessenderloo a été exécuté originairement pour l'église abbatiale d'Averbode, au début du XVI^e siècle.

2° En 1517 il a été vendu par l'abbaye à l'église de Baelen-sur Nèthe, qui le cèda à son tour à celle de Tessenderloo.

3° Ce jubé a probablement pour auteur un moine norbertin, du nom de Van Poppel.

Formulées de cette façon, ces assertions reposent sur des malentendus que je voudrais dissiper. A l'encontre des auteurs de la plaquette, je prouverai que le jubé de Tessenderloo ne provient pas d'Averbode, qu'il n'a jamais figuré dans l'église de Baelen et qu'il n'a certainement pas pour auteur le moine Van Poppel.

Il est exact, à coup sûr, qu'au début du XVI^e siècle les prémontrés d'Averbode firent élever un jubé devant le chœur de leur église conventuelle. Les comptes de l'abbé Gérard Van der Schaef, qui présidait en ce moment aux destinées du monastère, ont conservé le texte d'un contrat, conclu entre le prélat et maître Conrad de Nuremberg, l'artiste choisi pour exécuter la commande. Celle-ci fut proposée au sculpteur à la date du 10 novembre 1502. Des instructions complémentaires lui furent transmises le 9 septembre 1504, au moment où certains malentendus, surgis entre lui et l'abbé, auraient pu compromettre l'achèvement du travail ⁴⁾.

Ces deux documents permettent d'esquisser une description

2) *Ibidem*, p. 51-53.

3) *Ibidem*, p. 52 et 53.

4) Une copie de ces deux actes figure dans le registre des comptes de l'abbé Van der Scaef. *Archives de l'abbaye d'Averbode*, Sect. I, reg. nr. 4, fol. 128 et 129. — Voir annexes.

sommaire du jubé tel qu'on le projetait à Averbode et qu'il fut certainement réalisé par l'artiste ⁵⁾).

Or, la tribune de Tessenderloo ne répond en rien aux indications que nous possédons sur celle d'Averbode. Ici, l'ornementique végétale était faite de feuillage et de fleurs de rosier ⁶⁾ ; à Tessenderloo de chardons et de feuilles de vigne. Les statuettes qui décoraient le jubé d'Averbode représentaient le Christ et les douze Apôtres ; à Tessenderloo le corps de la tribune s'orne de bas-reliefs, très nombreux et très vivants, qui retracent des scènes de la vie du Christ ; rien de tout cela à Averbode.

A elles seules, ce me semble, ces constatations ébranlent déjà la thèse de la Commission des monuments, thèse suivie trop à l'aveugle par M. M. Gessler en Godelaine.

Mais il y a plus. Ainsi que le prétendent les auteurs de la plaquette, le jubé d'Averbode fut cédé à l'église de Baelen-sur-Nèthe en 1517. L'accroissement numérique des moines de chœur, qui se manifesta sous sa prélature, força l'abbé Van der Scaeft à prolonger les stalles dans la direction de la nef. Le doxael barrait le chemin. Aussi Van der Scaeft décida-t-il de l'écarter. Le 3 novembre 1517, il en négocia le marché avec les maîtres de la fabrique de Baelen pour la somme de 180 florins du Rhin. Le jubé fut aussitôt démonté et prit le chemin de sa nouvelle destination ⁸⁾.

Est-il vrai, comme l'assure Mgr. Kesen, et à sa suite les auteurs de la plaquette que la tribune acquise par l'église de Baelen fut cédée plus tard — vers la fin du XVII^e siècle — à celle de Tessenderloo ? Je n'hésite pas à répondre que c'est chose impossible ! La preuve, c'est qu'en 1744 la tribune d'Averbode était toujours à Baelen et y fut démolie au cours de cette même année pour cause de délabrement.

5) Les quittances délivrées par l'artiste, après l'exécution de son travail, se trouvent dans le même reg. aux folios cités et au fol 130^{vo}. Sur les Conrad de Nuremberg, Voir M. Courtoy, Les de Nurenberg, architectes des XVI^e et XVII^e siècles dans *Wallonia*, t. XX, 1912, pp. 508-512.

6) "Ende op de zelve voege omgaens een blouwe lyst perpeyn met roozen der inne". Acte du 10 Novembre 1502. — L'accord du 9 Septembre 1504 précise que cette ornementation serait taillée dans la pierre bleue de Namur, ce qui ne se vérifie pas à Tessenderloo.

7) "Ende op dander zijde, ten kerken wert, ... met XIII beeldekens, om Onsen Lieven Heere ende de XII apostelen der inne te setten" ... Acte du 10 Novembre 1502.

8) L'acte de vente est copié au reg. 12, fol. 156^v avec la rubrique : *Doxale venditum Balensibus propter stalla in choro posita*, (Archives de l'abbaye d'Averbode, I^e section).

Voici comment les choses se passèrent :

En 1727, lors d'une visite décanale à Baelen, le doyen conseilla aux marguilliers d'abattre le jubé qui se trouvait à l'intersection du chœur et de la nef. Les motifs qu'il fit valoir étaient multiples : le jubé menace ruine et pourrait occasionner des accidents ; il empêche de voir l'autel et sert de grenier aux provisions de l'église, ce qui est indécent ; enfin, il ne présente plus aucune utilité puisqu'il en existe un autre au fond de l'église.

On fit d'abord sourde oreille. Mais, en 1743, un incident ramena la question à l'ordre du jour. Durant l'été, des voleurs pénétrèrent nuitamment dans l'église et, à l'effet de faire main basse sur les sacs de grains enfermés dans le jubé, percèrent une ouverture dans la maçonnerie. La tribune se trouva ainsi dans un état pitoyable. Mis au courant du fait, le doyen du district vint faire une nouvelle enquête. Le 7 octobre, il circula de porte en porte, dans le village, pour demander l'avis des paroissiens au sujet de la conservation ou de la démolition éventuelle de leur doxael. La majorité ayant opté pour la dernière alternative, le dossier de l'enquête fut communiqué, le 3 août 1744, à l'archevêque de Malines en vue d'obtenir son consentement. Peu après le jubé disparut définitivement ⁹⁾.

Et, qu'on veuille le remarquer, le jubé démoli à Baelen en 1744 était bien celui acheté jadis aux prémontrés d'Averbode. En effet dans la description qu'en donne le doyen, lors de sa visite, il signale la présence des statues du Christ et des douze apôtres, statues qui, comme nous l'avons vu, avaient été placées sur la tribune de maître Conrad de Nuremberg ¹⁰⁾.

On aurait donc mauvaise grâce d'identifier le monument qui orne aujourd'hui l'église de Tessenderloo — monument dont, l'état de conservation est encore parfait — avec le jubé d'Averbode transféré à Baelen et qui y fut démoli au XVIII^e siècle pour cause de délabrement.

Il n'y a décidément rien de commun entre ces deux œuvres.

Quant à soutenir que le jubé de Tessenderloo présente des signes de parenté avec le retable conservé jadis au refuge d'Averbode à Diest, je n'y vois à priori aucun inconvénient.

9) Les documents relatifs aux visites décanales, faites dans l'église de Baelen au XVIII^e siècle, ont été publiés in extenso dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. VI, (1869), p. 100 et suiv.

10) ...postquam anno elapso pars dictae odeae cum quibusdam imaginibus sanctorum apostolorum nocte quadam dejecta foret, Acte du 3 Août 1744. *Ibidem*, p. 111.

Toutefois comme je l'ai prouvé ailleurs ¹¹⁾, ce dernier n'est pas l'œuvre du moine Van Poppel. L'autel en question repose actuellement au musée de la maison flamande à Anvers. Il représente, en ordre principal, la scène de l'envelissement du Christ. Sur un des volets figure un frère convers de l'ordre de Prémontré, agenouillé à côté d'une ruche, avec une banderolle qui porte l'inscription suivante :

Frater Nicolaus de Poppel, conversus et portarius Averbodiensis, per apes me quesivit.

Les comptes du même abbé Van der Scaeft, dont il a été question plus haut, nous assurent que ce retable fut acheté en 1511 à Anvers, et ce grâce aux bénéfices réalisés par un convers d'Averbode, du nom de Nicolas Huybs de Poppel, qui s'occupait activement d'apiculture. Ce dernier est donc le donateur, non l'auteur du retable.

Je conclus qu'il faut renoncer aux traditions communément admises jusqu'à ce jour sur la provenance et sur l'auteur du jubé de Tessenderloo.

Cette œuvre — provisoirement je l'espère — reste anonyme. Des recherches faites dans les archives d'Averbode — archives où abondent cependant les documents sur l'histoire de la commune de Tessenderloo et de son église — n'ont fourni aucune indication positive en faveur de la solution de cet intéressant problème de critique archéologique

Bruxelles.

Plac. LEFEVRE

ANNEXE I

Voirwaerde gemaect vanden occeal tot Everbode, dat verdingt is aen meester Coenraet van Noerenborch, der stadt meester van Triecht.

Inden yersten sal hy leveren twee geheel pylernen onder verbaest, alsoe reyn als hier omtrent ennighe staen. Item dbasament sal hoech zyn 2 voet, ende boven vercapitteelt 1 ¹/₂ voet hoech verlooft. Ende elc pylerne sal dick zyn, in de middelt, enen voet. Item noch 6 halver pylernen vanden selven berdde. Item de calumnien van den pylernen zelen hoech zyn 5 voet, maken tsamen, metten basamente ende vercapitteelen, 8 ¹/₂ voete. Item noch een blauwe doere, uuyt

11) Voir mon article intitulé : L'identification du retable d'Averbode conservé au Musée du Steen à Anvers dans le *Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie*, 1922, p. 227-236.

zynde bynnen wercke 6 voet, ende hoech zynde 9 voet, met twee ronden calumniekens buyten, beneden verbaest, ende boven vercappitteelt, na den heisch van den pylernen. Ende daer op een beeldestedeken, opgaende met enen tabernaculken, dwelc hoech sal zyn omtrent 2 voet, boven plat om noch een beelt naemaels der op te zetten, met alsulcker berdueren als voirwaert is. Item boven de doere sal men uut wyngen eenen preeckstoel, beghinnende op een verbaest capitteel oft verlooft, beghinnende op enen engel oft anders, ende daer nae uutwyngen zoe dat den stoel der op comende sal uuyt zyn omtrent $2 \frac{1}{2}$ voet bynnen wercks. Item sal Conraet sculdich zyn voere te continueren een lyst hier op verloeft, oft met rosen der inne, ende een vooye, der op int viercant omgaens, op de zyde ten choer waert, ende op beide de eynden doerluchtich, nae inhalt den bewerpe, dwelck myn heere van Everbode by hem behouden heeft, emmers alsoe goet oft beter. Ende op dander zyde, ter kerken wert, inne blyve met 13 beeldestedekens, om onsen Lieven heere ende 12 apostelen der inne te setten, alsoe veredent is. Ende op de selve vooye omgaens een blauwe lyst perpeyn, met rosen der inne, welke lyst de lene boven syn sal. Ende dit werck, als voirscreve is, sal Coenraet sculdich zyn te maken, te wetene de vooye vanden besten witten Trichter steen, ende dander van blauwen Neemschen steen, ende bynnen jaers te leveren. End myn heere sal sculdich zyn dit werck tot Trieht te doen halen. Ende meester Coenraet sal dit werck helpen setten, by hem selven oft met enen knecht. Item noch sal meester Coenraet leveren, inder selver comanscappen, 3 altaersteen en een scouwe, die myn heere te voeren hadde doen maken, de twee elck van $6 \frac{1}{2}$ voeten, ende den derden van 7 voeten Lovensche lanc. Ende voir dit voirscreve werck sal myn heere sculdich zyn te betalen Coenrarden voirscreven de summe van hondert ende vyftich ryngulden Brabants payement, met voorwerden dat myn heere den koer heeft oft hy voere tvoirscreve werck betalen wil de voirscreve 150 gulden, oft dat hyt wil doen taxeren by meesters vanden ambacht, ende betalen de taxatie der voerscreve Actum Averbodii, in aula, anno XVc secundo, X^a novembris, presentibus magistro Johanne de Cauwegumme lathomo et Godefrido vanden Bruggen tectore petrarum testibus Leodiensis et Cameracensis diocesis.

ANNEXE II

Nouvelle convention avec le sculpteur.

Anno XV c IIIJ^o, IX^a Septembris, Anthonis van Lymborch als dedingsman tusschen mynen heere van Everbode ter eender ende meesteren Coenraet van Nuerenborch ten anderen zyden genomen, heeft zyn uuytspraeck gedaen ende die bevolen tonderhouden op een zeeker peene die daer op gesidt was inder manieren hier nae volgende : Inden yersten, dat alle calaengien, questien, gescillen, carweyen ende diensten die meester Coenraet mynen heere voirscreve gedaen mach hebben, aengaende den werck dat tot Everbode comen is, ende tgheen dat hy oick gedaen heeft aen thuys tot Triecht tot desen dage toe, beslicht ende nedergeleet sullen zyn, daer voir sal meester Coenraet hebben thien ynckel Horns gulden, de welc hem myn heere voirscreve ter stont, in gereden gelde, betaeld heeft, behalven dat den incoepe vanden grooten altaer steene, ende de questie die vander O oft spiegel is buyten blyven staen. Ende voertaen heeft meester Coenraet aengenomen ende geloeft te maken ende te leveren allet gebreck vanden oceael, te weten de boochsteenen metten radementen ende met alle der toebehoirten, nae de berduer die hy mynen heere op papier gethoent heeft, ende dat myn heere gehantekent heeft, vander eender pylernen totter andere ende aen beide de eynden. Item de ogyven, radementen ende twelff slootsteenen, metten voirhencsele etc., besteken op verschiert met roosen oft wapene, ende alle de seybogen insgelycks. Item vier beeldestedekens opte angelen vanden pylernen, ten choor waert, inne ende onder elc een capitteelken, ende boven met zynen arketten.

Item de passerinxkens, nae den heysch vanden werck. Item tformets ende all dat men totten voirscreven werck behoven sal. Ende meester Coenraet is verbonden dit werck te helpen setten, daer toe hy allene den montcost hebben sal. Ende daer voir sal meester Coenraet hebben derttich ryngulden ende thien stuvers, twintich stuvers brabantse voir den gulden gerekent.

Actum Averbedii anno, mense et die prescriptis, presentibus, una cum me notario subscripto, dominis Godefrido de Rumpnen, Mathia Kepkens de Venle, curatis et Johanne Bruyninx pistrinario presbyteris, testibus Leodiensis diocesis ad premissa vocatis

Hubertus de Platea, quoad premissa notarius.